



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale  
des territoires  
Service Urbanisme Habitat  
Atelier d'urbanisme

Agen, le 4 OCT. 2018

N° 16 - 0210  
Affaire suivie par : Christine DESPLAT  
☎ 05 53 69 33 22  
[christine.desplat@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:christine.desplat@lot-et-garonne.gouv.fr)

Monsieur le Maire,

Le conseil municipal a prescrit la révision générale de son plan local d'urbanisme (PLU) le 12 octobre 2015. Un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) s'est tenu le 12 septembre 2016. Le PLU a été arrêté le 25 juin 2018 et le bilan de la concertation a été dressé le même jour.

La procédure de révision du PLU a demandé un investissement important de votre part et mobilisé une partie du conseil municipal. Cette procédure relativement longue, vous a permis de faire un projet urbain prenant en compte les objectifs de développement de la commune et la prise en compte des enjeux environnementaux et économiques dans le respect des orientations du schéma de cohérence territoriale de Val de Garonne.

Le projet de PLU, transmis pour avis le 27 juin 2018, appelle de ma part quelques remarques. Plusieurs compléments seront nécessaires dans certaines thématiques. Ils sont développés dans la note d'observations ci-jointe.

J'ai pris l'initiative de vous proposer dans cette note un certain nombre de recommandations. Elles ont pour but d'améliorer votre projet. J'ai dû néanmoins émettre quelques réserves. Il conviendra de les lever avant d'approuver le PLU.

**J'émetts par conséquent un avis favorable au projet de PLU, sous réserve d'apporter les modifications et compléments détaillés dans la note en pièce jointe.**

Je vous invite à vous rapprocher des services de la DDT pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Hélène GIRARDOT

Monsieur Gilles LAGAÛZERE  
Maire de la Commune de Sainte bazeille